

maisons pour un plus longtems que Celuy de la traitte actuelle quilz ne deuroient Jamais fr<sup>e</sup>. avec elles qua porte ouuerte et de telle sorte quon les y put voir; mais Je Croirois encore q<sup>l</sup>. seroit necess<sup>re</sup>, de Demander aux sauuages et dobtenir deux par un Colier public quon leur donneroit en plein Conseil, de ne point souffrir que leurs femmes et leurs filles allassent Courir dans les maisons francoises, ny quelles y entrassent que par la seule necessité dy traiter quelque chose sans sy areter daantage, et meme que Jamais elles ny allassent seules mais toujours accompagnées de quelquautre personne pour empcher tout Ce qui pouroit donner occasion au mal ou au scandale.

De plus Comme l'Impudicité ne sest pas Etablie par la seule liberté que les francois se sont donnez dadmettre les sauuagesses a toute heure dans leurs maisons, mais que Ce qui a le plus Contribué a l'Etablir, Cest la liberté q<sup>ls</sup>. ont pris eux memes d'aller les Chercher dans leurs vilages, Jusques la que plusieurs des plus debauchez ne doutent point de quitter les maisons francoises pour saller loger avec elles dans leurs Cabanes, Cest encore la un desordre qui nayant Comancé que depuis le depart de M<sup>r</sup>. de ladurantaye dont les successeurs nont pas esté si Chastes que luy en sorte que quelquun deux a plus dun enfant dans Ce village, Cest disje encore la un desordre qu'il faudroit fort particulierement deffendre pour lempesher de Recomancer.

Quand Je suis venu dans Cette mission si quelqu'un des voyageurs Etoit obligé par quelque necessité extraord<sup>re</sup>. de loger pend<sup>t</sup>. quelque temps dans